



A Monsieur l'administrateur général des Finances Publiques de la Direction de l'Aude

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Par la présente et conformément à l'article L2511-1, L2512-1 et suivants du Code du travail, la CGT Finances Publiques de l'Aude vous notifie un préavis de grève.

La présente correspondance vaut préavis de grève pour les journées de la période du 03 juillet inclus au 31/12/2023.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la Direction de l'Aude.

A ce titre nous **demandons** :

l'arrêt de GMBI,

des moyens dans les services du Cadastre et les SIP pour faire face à l'explosion des diverses demandes des usagers,

un moratoire sur les suppressions d'effectifs dans les SIP, prétextées par des « gains de productivité » non avérés, et une réelle analyse des charges et moyens,

la mise en œuvre de la demande nationale faite en avril 2022 pour la tenue d'un Grenelle du Cadastre,

la convocation d'une formation spécialisée locale et nous soutenons la demande nationale de formation spécialisée,

le comblement de tous les postes vacants de l'Aude suite au mouvement du 01/09/2023.

Recevez, Monsieur l'administrateur général des Finances Publiques, l'expression de nos salutations distinguées.